

Espaces protégés au Québec — Une ressource menacée

Nathalie Zinger

Volume 14, numéro 1, printemps 1995

Les parcs : des réseaux en mutation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1077053ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1077053ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Zinger, N. (1995). Espaces protégés au Québec — Une ressource menacée. *Téoros*, 14(1), 28–30. <https://doi.org/10.7202/1077053ar>

Espaces protégés au Québec — Une ressource menacée

Nathalie Zinger*

La conservation de la biodiversité et l'engagement du Québec

En novembre 1992, le Québec a adhéré par décret du Conseil des ministres aux principes de la Convention sur la diversité biologique et élabore depuis une stratégie de mise en œuvre. Une des orientations de cette stratégie est «d'établir et maintenir les aires protégées nécessaires à la conservation de la biodiversité» entre autre en complétant les réseaux de parcs et de réserves écologiques et en favorisant la conservation des milieux naturels se trouvant dans des propriétés privées (Gaudreau, 1994).

Cet engagement s'inscrit dans un contexte planétaire qui recherche la construction d'une société durable visant à améliorer la qualité de vie des êtres humains tout en préservant la vitalité et la diversité de la Terre. Pour ce faire, plusieurs volets complémentaires devront garantir une utilisation durable des ressources renouvelables, assurer une gestion intégrée du territoire, préserver les systèmes entretenant la vie, restaurer et maintenir l'intégrité des écosystèmes et conserver la biodiversité (UICN, PNUE et WWF, 1991).

Il est donc essentiel de reconnaître la contribution d'un réseau complet d'aires protégées dans la représentation de la diversité biologique et de comprendre comment ces aires s'insèrent dans une stratégie de conservation s'appliquant à l'ensemble du territoire intégrant protection, utilisation multiple et gestion intégrée (Nelson, 1993; Noss, 1992; Theberge, 1993).

Tout en préservant des espèces rares et menacées, des communautés naturelles exceptionnelles, des habitats critiques, des écosystèmes complets et des paysages représentatifs, les sites qui excluent toute exploitation forestière, minière et énergétique contribuent à conserver notre «capital

nature» et servent de zones de référence pour évaluer les impacts d'autres formes de développement.

Les sites protégés au Québec

La création des premiers parcs au Québec, soit les parcs nationaux des Laurentides et de la Montagne Tremblante, remonte à 1895. Il a fallu cependant attendre 1974 et 1977 pour que soient adoptées la *Loi sur les réserves écologiques* et la *Loi sur les parcs*. Dès 1986, un moratoire sur la création de parc a été instauré par l'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et il faudra attendre cinq ans avant qu'il ne soit levé et que la planification du réseau soit réactivée. Ainsi en 1992, un plan d'action quinquennal intitulé «La nature en héritage» a été déposé et proposait la création de quatre parcs au sud du Québec et la mise en réserve de 18 territoires pour fin de parc au nord, quatre d'entre eux devant être constitués d'ici 1997 (MLCP, 1992). Ce redressement était fort attendu mais reste toutefois insuffisant pour assurer la représentation de la diversité biologique du Québec (Bourdages et Zinger, 1994).

Le tableau 1 présente le réseau québécois d'espaces naturels protégés qui comprend principalement trois parcs nationaux, 17 parcs québécois et 49 réserves écologiques. Il existe plusieurs autres types de sites dont le degré de protection reste incomplet car l'exploitation commerciale de ressources forestières ou minières reste permise, ce qui est notamment le cas pour les vingt réserves fauniques, encore communément appelées «parcs». Il est toutefois important de noter que depuis la levée du moratoire, vingt-cinq réserves écologiques et un parc ont été créés.

La contribution de ces sites protégés à la représentation de la diversité biologique a été évaluée par le Fonds mondial pour la nature dans le cadre de sa campagne pan-canadienne «Espaces en danger». L'analyse a été fondée sur le découpage des 43 régions naturelles utilisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune dans sa planification du réseau de parcs et sur une

méthodologie développée en collaboration avec le Conseil canadien des aires écologiques (WWF, 1993; WWF, in press). Comme l'indique le tableau 2, cinq régions naturelles sur 43 sont représentées ou modérément représentées tandis que neuf le sont partiellement et 29 peu ou pas du tout. Ceci nous indique qu'un important travail reste à accomplir pour atteindre une représentation adéquate du patrimoine naturel québécois.

En somme, le portrait global de la préservation des milieux naturels du Québec demeure peu enviable, particulièrement lorsque celui-ci est comparé avec la situation dans les provinces canadiennes les plus peuplées. Ainsi, la proportion du territoire protégé au Québec est de 4,2 %, loin derrière l'Alberta (9,5 %), la Colombie-Britannique (7,8 %) et l'Ontario (5,5 %) (WWF, 1993). À l'échelle canadienne, 4,8 % des terres et des eaux sont protégées, ce qui confère au Canada une vingt-deuxième position à travers le monde (Theberge, 1993).

Les défis

Malgré les efforts déployés au cours des dernières années, quatre mythes entourant les milieux naturels au Québec persistent au détriment de la protection de la diversité biologique.

- Le Québec possède de vastes et de nombreux espaces protégés. Il suffit d'ouvrir une carte routière du Québec pour découvrir d'immenses taches vertes qui sont injustement associées à des sites protégés, comme c'est le cas pour les réserves fauniques. En fait, le réseau québécois est petit et éclaté et ne contribue pas à sa juste valeur à la protection de la diversité biologique du Québec.
- Les sites protégés sont considérés comme un luxe dans une économie en détresse. Pourtant, une économie saine et un environnement en santé vont de pair et sont indissociables; l'état des pêcheries dans l'Est du Québec en étant un exemple flagrant.

* Madame Nathalie Zinger est directrice - Québec, pour le Fonds mondial pour la nature Canada (WWF).

Ainsi, les sites protégés et leur valeur «nature» peuvent contribuer significativement à la diversification de l'économie québécoise. Il est nécessaire toutefois de comprendre les bénéfices que nous procure la nature et quels sont les coûts associés aux décisions que nous prenons face à l'allocation des ressources, que ce soit pour leur exploitation industrielle ou pour leur protection (WWF, 1993). L'augmentation au cours des dernières années du nombre de personnes impliquées dans des activités reliées à la faune et le développement du tourisme de nature ne sont que deux indicateurs du rôle économique que peuvent jouer nos sites protégés.

- Il n'y a aucune urgence pour protéger notre patrimoine naturel, et pourtant au Canada, 1 km² de nature sauvage disparaît toutes les heures, 85 % des terres humides ont été drainées, 87 % des prairies sauvages ont été converties à l'agriculture et 65% des forêts productives sont destinées à l'exploitation. Le Canada et le Québec font partie des rares juridictions à travers le monde où le parachèvement d'un réseau représentatif de la diversité biologique est encore possible, mais plus le temps passe, plus il sera difficile de le faire, surtout dans les régions les plus peuplées comme au sud du Québec.
- Les Québécois ne s'intéressent pas à l'avenir de leur patrimoine naturel. Pourtant, un sondage mené en mars 1994 par Environics a démontré que 78% des Québécois appuient la protection du milieu naturel et sont d'avis que le gouvernement du Québec se doit de tenir l'engagement, pris en novembre 1992, de parachever, d'ici l'an 2000, un réseau de sites protégés représentatif de la diversité biologique du Québec. Cet appui était d'ailleurs le plus massif à travers le Canada. De plus, 40 000 Québécois ont signé la *Charte canadienne des sites naturels* développée par le Fonds mondial pour la nature dans le cadre de la campagne «Espaces en danger».

Par delà ces mythes, le défi ultime pour le Québec est celui d'atteindre le but qu'il s'est fixé et d'adopter des stratégies et des échéanciers lui permettant de parachever un réseau intégré d'aires protégées d'ici l'an 2000. Il est donc impératif d'analyser les carences du réseau actuel de sites pro-

TABLEAU 1

ESPACES NATURELS PROTÉGÉS AU QUÉBEC

* Parcs de conservation (11)		2 500 km ²
Aigüebelle	241,7 (km ²)	
Bic	33,2	
Gaspésie	801,7	
Grands-Jardins	310,0	
Île-Bonaventure et Rocher-Percé	5,8	
Jacques-Cartier	670,6	
Miguasha	0,6	
Mont-Mégantic	54,7 (**)	
Mont-Saint-Bruno	5,9	
Pointe-Taillon	92,2	
Saguenay	283,6	
* Parcs de récréation (6)		1 749 km ²
Frontenac	155,3 (km ²)	
Iles-de-Boucherville	8,2	
Mont-Orford	58,4	
Mont-Tremblant	1 490,0	
Oka	23,7	
Yamaska	12,9	
* Parcs nationaux (3)		934 km ²
Archipel de Mingan	150,0 (km ²)	
Forillon	240,4	
Mauricie	543,9 (**)	
* Réserves écologiques (49)	(**)	456 km ²
* Autres sites - liste non exhaustive		1 664 km ²
Sites sur terres privées (43)	136,0 (km ²)	
P. Gatineau et autres sites (7)	376,0	
Futures réserves écologiques (23)	1 151,8 (**)	

SITES AVEC UN STATUT OFFRANT UNE PROTECTION INCOMPLÈTE

* Réserves fauniques (20)	68 513 km ²
* Projets de parc au nord du 50e parallèle (18)	57 720 km ²
* Projet du parc marin du Saguenay (parc provincial/fédéral)	1 138 km ²
* Habitats fauniques (496)	27 600 km ²
* Réserves nationales de faune (8)	660 km ²
Refuges d'oiseaux migrateurs (33)	

Source: WWF (1993); (**) mises à jour, janvier 1995.

tégés quant à la représentation de la biodiversité, d'identifier les sites candidats potentiels pouvant combler ces lacunes et d'élaborer un plan de réseau intégré d'ici la fin de 1995; des objectifs réalisables, les données, l'expertise et la méthodologie étant disponibles. L'élaboration d'un cheminement critique identifiant des objectifs de réalisation tel le nombre de régions naturelles à représenter annuellement permettra d'évaluer le progrès accompli sur le terrain tout au long des cinq prochaines années. Des mesures incitatives pour protéger les milieux naturels sur des terres privées, des mécanismes de protection intérimaire et des alternatives de financement seront également nécessaires pour assurer une intégration des aires protégées, privées et publiques, au sein d'un réseau représentatif.

Le territoire québécois étant immense, des stratégies différentes seront nécessaires

pour représenter la diversité biologique du sud et du nord du Québec. Pour le sud, où les pressions de développement sont les plus fortes et où la majorité des Québécois demeurent, la contribution des terres privées et des territoires municipalisés sera vitale. Une participation accrue d'organismes non gouvernementaux et de particuliers par le biais de fiducies foncières et de réserves privées, une confirmation réglementée de la vocation de conservation et de protection des parcs régionaux et une clarification quant à leur contribution à la représentation de la biodiversité et une consolidation du statut de protection des réserves fauniques, tel que projeté à Plaisance en Outaouais, sont des moyens réalistes pour parachever le réseau de sites protégés au sud. Par ailleurs, il est essentiel également d'assurer l'intégrité écologique des sites déjà existant ou projetés en assurant des modes de gestion conformes aux

**TABEAU 2 -
REPRÉSENTATION DES RÉGIONS NATURELLES AU QUÉBEC**

Régions naturelles représentées (2)

#	Région naturelle	Site(s) protégé(s)
B20	Fjord du Saguenay	P. conservation Saguenay
L 9	Collines montérégiennes	P. conservation St-Bruno (Mont-St-Hilaire)

Régions naturelles modérément représentées (3)

#	Région naturelle	Site(s) protégé(s)
A3	Massif gaspésien	P. conservation Gaspésie P. national Forillon
B22	Massif laurentides Nord	P. conservation Grands-Jardins P. conservation Jacques-Cartier
L13	Cuestas de la Côte Nord	P. national Archipel Mingan

Régions naturelles partiellement représentées (9)

#	Région naturelle	Site(s) protégé(s)
A1	Iles de la Madeleine	(Réserve écologique île Brion)
A5	Etrie, Beauce, Bellechasse	P. récréation Frontenac
A7	Monts Sutton	P. récréation Mt-Orford
B17	Laurentides boréales	P. récréation Mt-Tremblant
B19	Basses-terres Sague. / L.-St-Jean	P. conservation Pte-Taillon
B23	Laurentides méridionales	P. national Mauricie
B26	Ceinture argileuse Abitibi	P. conservation Aigubelle
L10	Basses-terres St-Laurent	P. récréation Boucherville P. récréation Oka projet de parc - Plaisance
L11	Littoral sud de l'estuaire	P. conservation Bic

Régions naturelles non ou peu représentées (29)

#	Région naturelle	Site(s) protégé(s)
A2	Baie des chaudières	P. conservation Bonaventure P. conservation Miguasha
A4	Monts Notre-Dame	
A6	Montagnes frontalières	projet de parc - Mt-Mégantic ⁽¹⁾
B18	Massif du mont Valin	projet de parc - Mt-Valin
B21	Côte de Charlevoix	
B24	Vallée de la Gatineau	(P. de la Gatineau)
B25	Basses-terres Témiscamingue	
L8	Basses-terres appalachiennes	P. récréation Yamaska
L12	Plaine H. + M. Côte-Nord	
L14	Ile d'Anticosti	projet de parc - Vauréal
B16,	19 régions naturelles au nord	18 projets de parc pouvant représenter
B27 à	du 50e parallèle	16/17 régions naturelles
B43		
L15		

(1) Le parc du Mont-Mégantic a été créé en 1994. L'évaluation de sa contribution à la représentation de la région naturelle (A6) reste à compléter.

N.B. Bien que non présentées dans le tableau, les données sur les réserves écologiques et sur certains sites privés ont été incorporées dans l'analyse faite pour identifier le niveau de représentation des régions naturelles.

Sources: Bourdages et Zinger (1994); WWF (1993).

vocations de conservation et d'éducation des sites.

Dix-huit territoires ont été mis en réserve pour fin de parc au nord du cinquantième parallèle. L'inclusion de ces projets au plan d'affectation des terres publiques et l'intégration des préoccupations et des intérêts des Premières Nations sont essentielles. Seul un partenariat étroit établi dès le début du processus de planification per-

mettra de protéger un échantillon représentatif de la diversité biologique du nord québécois.

Ayant un des littoraux les plus longs au Canada, le Québec devra éventuellement se pencher sur la conservation d'aires marines. Le projet du parc marin Saguenay-Saint-Laurent est un point de départ important bien que sa création légale tarde toujours malgré les consultations publi-

ques sur les limites du parc et sur son plan directeur dont le dépôt est imminent.

Conclusion

Dans ses réponses à un questionnaire pré-électoral sur un plan d'action pour les parcs et les sites protégés au Québec, le Parti Québécois a identifié la mise sur pied d'un véritable réseau de protection des espaces naturels comme étant la clé de la mise en oeuvre de la Convention sur la biodiversité et s'est engagé à ce que ce réseau représente adéquatement la diversité des régions naturelles québécoises.

Une meilleure compréhension du rôle des sites protégés dans le processus d'affectation des terres et d'allocation des ressources renouvelables, la dissipation des mythes entourant la protection des milieux naturels, l'établissement d'un plan de réseau et d'un cheminement critique de réalisation et un appui solide des Québécois sont essentiels pour assurer la conservation de la diversité biologique du Québec.

Cet ambitieux projet de société demeure réalisable. Il ne faut surtout pas manquer une chance unique et quoi de mieux que de célébrer en 1995 le centenaire des parcs québécois tout en jetant les fondations pour les prochains cent ans. ✦

RÉFÉRENCES

- BOURDAGES, J.-L. et N. Zinger, *La conservation des paysages naturels au Québec: mythe ou réalité?*, *Tramés*, no 9, 1994, pp. 66-71.
- GAUDREAU, Léopold, *Convention sur la diversité biologique — Stratégie de mise en oeuvre au Québec (état de la situation)*, allocution présentée le 4 novembre 1994 à l'Association des biologistes du Québec, Québec, 1994, 16 p.
- MLCP, *La nature en héritage — Plan d'action sur les parcs*, Gouvernement du Québec, Québec, 1992, 22 p.
- NELSON, J.G., *Beyond Parks and Protected Areas*, in DEARDEN, P. & R. ROLLINS (Ed.), *Parks and Protected Areas in Canada*, Toronto, Oxford University press, 1993, pp. 45-56.
- NOSS, Reed F., *The Wildlands Project — Land Conservation Strategy*, *Wild Earth*, Special issue on The Wildlands Project, 1992, pp. 10-25.
- THEBERGE, J.B., *Ecology, Conservation, and Protected Areas in Canada*, in DEARDEN, P. & R. ROLLINS (Ed.), *Parks and Protected Areas in Canada*, Toronto, Oxford University press, 1993, pp. 137-153.
- UICN, PNUE, WWF, *Sauver la Planète — Stratégie pour l'avenir de la vie*, Gland, Suisse, 1991, 250 p.
- UQCN, *Les parcs du Québec*, numéro spécial de *Franc-Vert*, vol. 10, no 3, 1993, 38 p.
- WWF, *Rapport d'étape n° 4*, rapport annuel de la campagne «Espaces en danger» produit par le Fonds mondial pour la nature Canada, Toronto, 1993, 48 p.
- WWF, *A Protected Areas Gap Analysis Methodology*, rapport scientifique produit dans le cadre de la campagne «Espaces en danger», Toronto (in press).